

QUE CACHE REELLEMENT LA REGLEMENTATION BÂTIMENT RESPONSABLE 2020 ?

La prochaine réglementation destinée au Bâtiment, intitulée RBR (Réglementation Bâtiment Responsable), est prévue pour 2020. Elle ne sera plus seulement thermique, mais prendra désormais en compte les aspects acoustiques et environnementaux.

Le 4 juin prochain à partir de 9h30 se déroulera à Cap Sciences, au Hangar 20 quai de Bacalan à Bordeaux, une présentation de cette nouvelle réglementation, en présence des intervenants les plus concernés, et au profit des entrepreneurs, maçons, architectes, économistes, constructeurs, thermiciens... d'Aquitaine.

Une réglementation multiple...

La Réglementation Bâtiment Responsable apparaît aujourd'hui comme une évolution de la RT 2012, mais différente par rapport à cette dernière car elle ne sera plus exclusivement thermique. La RBR s'orientera vers une notion de confort des occupants en intégrant des notions thermiques mais également de santé et bien-être (qualité de l'air intérieur, acoustique...) et de performance environnementale des bâtiments (ressources, déchets, air, eau, énergie grise...).

... décryptée par des experts

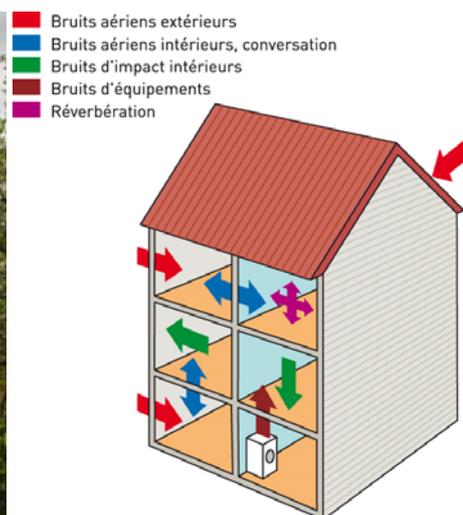
Répondant aux questions du journaliste Jean-Wilfried FORQUES, quatre spécialistes se succéderont pour répondre aux attentes des professionnels du secteur :

Dominique COTTINEAU, directeur régional de l'association Promotelec (l'une des deux entités françaises labélisant les bâtiments au niveau thermique), évoquera l'avenir du label Promotelec au travers de l'évolution normative et la place de plus en plus importante du béton dans ce contexte.

Wilfried PILLARD, directeur technique de EGF-BTP, syndicat national des entreprises générales de France, énoncera les dispositions techniques à mettre en œuvre concrètement sur les chantiers, afin de se mettre en conformité avec ces évolutions normatives.

Olivier DESBREE, directeur général adjoint de l'entreprise IGC, l'un des plus importants constructeurs de maisons individuelles en Aquitaine, parlera de l'impact de cette évolution normative sur les chantiers de bâtiments, et les dispositions que prend d'ores et déjà l'entreprise pour se rapprocher de ces nouvelles réglementations.

Paul SAUVAGE, responsable de la Diffusion de la Connaissance au Centre d'Etude et de Recherche de l'Industrie du Béton (CERIB), évoquera les qualités des produits en béton pour répondre à ces évolutions normatives.



Comment les maisons seront-elles construites dans 5 ans ? Bruit et santé sont de nouveaux critères

De nombreux professionnels du Bâtiment de la région Aquitaine seront présents lors de cette manifestation, ainsi que des industriels nationaux majeurs.

La présentation sera suivie à 12h30 d'un cocktail déjeunatoire, au cours duquel les échanges pourront se poursuivre.

En savoir plus :

Site Internet : www.cerib.com

Contacts presse :

Stéphane PARRIN

Tel : 06 08 34 17 66 – parrin.stephane@hotmail.fr

Bruno BRICHE

Tel : 06 30 82 65 09 – b.briche@cerib.com